



## Groupe de Travail « Allègement en REP+ » Un dialogue constructif et des droits garantis

A la suite des multiples interventions du SNUipp-FSU 06 pour obtenir un aménagement négocié de l'allègement de service en REP+, un groupe de travail s'est réuni à la DSDEN le 5 avril pour tracer les grandes lignes de la mise en œuvre du dispositif en 2017/2018.

En ouverture, le SNUipp-FSU a rappelé les mandats issus de l'Assemblée Générale des personnels réunie en octobre 2016 :

- **Faire bénéficier sans condition les BD REP+ de l'allègement.**
- Faire que les collègues puissent **prendre la main sur le dispositif** à la fois en étant **consultés** sur l'offre de formation et **en disposant du temps de l'allègement hors formation au service de leurs besoins identifiés** (lien avec les familles, travail en équipe pour élaborer et mettre en œuvre des projets, relations partenariales, etc.)
- **Déployer les 18 demi-journées libérées tout au long de l'année**, sans les masser sur deux semaines, mais **en privilégiant les modules de 2 jours ou 2 jours ½**, sur l'ensemble des périodes scolaires.
- **Assurer la continuité pédagogique dans les remplacements** (maximiser le suivi de classe par un même BD)

En appui de ces revendications, la délégation SNUipp-FSU 06 a présenté l'essentiel des conclusions de l'enquête nationale (lire [ici](#)), diffusées à l'occasion du colloque national de janvier sur l'Éducation Prioritaire.

L'étude montre l'attachement des collègues à ce nouveau dispositif (61% satisfaits) qui permet l'évolution des pratiques, le renforcement des relations dans l'équipe pédagogique, voire l'amélioration de la qualité de la vie professionnelle. Ils sont par contre très critiques concernant l'offre de formation (57% insatisfaits contre 12% satisfaits) parce que ses thématiques sont trop souvent imposées par l'institution, sans répondre aux besoins du terrain. Les pistes d'amélioration se dégagent de manière quasi-unanime : les collègues ont besoin de confiance et d'autonomie pédagogique (82%) mais aussi d'accompagnement (80%). En clair, il est nécessaire d'installer un pilotage éloigné du registre de l'injonction verticale mais sans abandonner les collègues sur l'air du « débrouillez-vous ».

A l'issue d'un débat contradictoire mais constructif, le groupe de travail s'est conclu sur une synthèse qui garantit la plupart des droits revendiqués par le SNUipp-FSU :

**Maintien de la répartition actuelle avec une formation à hauteur de 4 jours** et 5 jours consacrés aux autres missions, avec possibilité pour les équipes de bénéficier de l'accompagnement des formateurs académiques et de circonscription.

**Droit à l'allègement complet ouvert aux BD REP+** avec l'organisation annuelle suivante : 2 jours de formation en début d'année scolaire, 1 jour en fin d'année (mutualisation des pratiques et des expériences), 6 jours (dont 1 en formation) ventilés dans l'année scolaire, en intégration avec les équipes pédagogiques. Par ailleurs, la mutualisation des BD REP+ à l'échelle des trois REP+ est maintenue car elle permet de garantir des temps communs aux collègues d'un même cycle, d'une même école ou d'un cycle commun à plusieurs écoles, etc.

**Modalités de consultation des collègues sur l'offre de formation : diffusion en fin d'année scolaire d'une fiche bilan individuelle** harmonisée à l'échelle des trois REP+ et **sollicitation des demandes de formation formulées à l'échelle du cycle** et sur les bases de projets donnant lieu à des programmations et suivis à moyen et long terme (par exemple, pour des actions adossées au projet d'école et/ou de réseau).

**Etude de la possibilité technique de déployer à partir de septembre 2017 le temps d'allègement sur trois modules : l'un d'une semaine et les deux autres de deux jours et deux jours et demi.** A priori, la création d'un poste de BD REP+ obtenu lors du Comité Technique de février devrait permettre une telle organisation (à confirmer dans les semaines à venir). Le SNUipp-FSU continue de porter la demande d'une ventilation annuelle plus souple à l'horizon 2018. Quoi qu'il en soit, **l'IA indique avoir entendu la demande de souplesse et d'adaptation aux besoins des équipes au sein de la semaine banalisée.** En particulier, la spécificité du fonctionnement et des besoins de l'école maternelle a été affirmée. Le SNUipp-FSU exercera toute la vigilance nécessaire pour que les intentions affichées soient suivies des faits.

Le SNUipp-FSU invite donc les collègues à se saisir des dispositifs de consultation obtenus pour faire remonter à l'IEN des propositions de contenus de formation, d'actions et d'organisation (copie au SNUipp-FSU pour suivi et intervention éventuelle).

Au terme d'une action syndicale engagée par le SNUipp-FSU dès le printemps 2016 pour obtenir que les collègues soient associés à la mise en œuvre du dispositif et soient considérés comme acteurs de l'allègement de service et non comme exécutants de consignes, les acquis sont tangibles. Il appartient maintenant aux collègues de les faire vivre. Les élu-es du SNUipp-FSU se mettent à disposition des équipes qui le souhaitent pour les aider dans ce nécessaire travail collectif de réappropriation ([voir ici pour l'organisation d'un déjeuner du SNUipp-FSU dans votre école](#)).